

Périodique indépendant
d'opinions socialistes

N° 191

Printemps 2024



Page 4 **Tessin**

Contre les politiques d'austérité, la fonction publique en grève.

Page 6 **Gaza**

Catastrophe humanitaire et politique après six mois de guerre.

Page 21 **Culture**

La Cinémathèque suisse retrouve la salle historique du Capitole à Lausanne.

Page 22 **Publication**

Victor Pereira revisite la Révolution des Œillets

Le dossier

Drogues : légalisation ou tolérance ?

*Les drogues sont un sujet complexe et parfois tabou. Notre dossier remet en question les politiques répressives et quelques idées reçues sur les drogues. Le « modèle Suisse » des quatre piliers (prévention, thérapie, réduction des risques et réglementation), introduit notamment par Ruth Dreifuss qui nous en parle en entretien, est souvent pris comme exemple, mais il reste perfectible. Notre dossier présente des pistes et analyses pour continuer à développer une politique progressiste des drogues. **Page 8***

À lire sur notre site

Initiatives : quel contrôle du calendrier ?

Publié le 15 février 2024



Antoine Chollet - La défense des outils de démocratie directe qui existent en Suisse doit s'accompagner d'une conscience lucide de leurs défauts et des amendements à y effectuer. Parmi les améliorations à apporter au fonctionnement des initiatives populaires — au.

Continuer la lecture →

Victoire pour la 13e rente AVS

Publié le 3 mars 2024



La rédaction - Enfin! Après 130 ans, la gauche parvient enfin à faire passer une initiative développant les assurances sociales! La victoire de ce 3 mars 2024 pour l'introduction, en 2026 au plus tard, d'une 13e rente AVS a été à juste titre.

Continuer la lecture →

Qu'est-ce qu'un féminisme internationaliste ? Réponse à Solidarités

Publié le 28 mars 2024



La rédaction - À la suite d'un article factuellement faux publié dans le bimensuel Solidarités et qui fait à Pages de gauche un faux procès absurde, nous rétablissons les faits, tout en espérant que le journal et l'organisation Solidarités acceptent...

Continuer la lecture →

Chronique

Fantasma militaire menaçant

Le Conseil fédéral a présenté mi-février son message sur l'armée 2024, qui fixe les orientations stratégiques et les crédits d'engagement pour les prochaines années. Ce document révèle une vision militariste et belliqueuse de la sécurité qui prévoit des dépenses démesurées, alors que l'armée venait justement de démontrer son incompétence en commandant du matériel pour une somme excédant son budget de 1,2 milliards de francs. La démission du chef de l'armée et la réduction du budget auraient été les sanctions les plus logiques, mais c'est l'inverse qui se produit.

Le Conseil fédéral demande un plafond des dépenses de l'armée de 25,8 milliards de francs pour la période de 2025 à 2028, soit une hausse de 3% à 5,1% par an en termes réels. Cette augmentation est disproportionnée par rapport aux besoins réels de défense du pays, qui ne fait face à aucune menace militaire crédible. Faut-il encore rappeler qu'à l'exception de l'Autriche, la Suisse est entourée de pays membres de l'OTAN ?

Le Conseil fédéral persiste et prétend que l'armée doit se doter d'un « large profil de capacités »,

qui lui permette de faire face à différents « scénarios de menaces », y compris une attaque militaire d'envergure. Cette attaque viendrait de l'Autriche ou bien de l'OTAN ? Soyons sérieux-ses. Ce fantasma guerrier est illusoire et grève inutilement les finances de la Confédération.

Au lieu de renforcer le « profil de capacités » de l'armée Suisse avec des armes offensives, la Suisse devrait privilégier une politique militaire défensive orientée sur la sécurité humaine, et qui mette l'accent sur la prévention, la médiation, le désarmement et la protection des populations civiles.

Les armes offensives dont l'armée veut se doter ne serviront pas dans un conflit, mais seulement à permettre à l'armée suisse de continuer à jouer à la guerre et à se pavaner avec de nouveaux joujoux flambant neufs.

La Confédération a mieux à faire de son argent : transition énergétique, rentes, primes d'assurances, culture, les possibilités pour utiliser les ressources d'une manière utile et intelligente sont nombreuses.

Hervé Roquet

Illustrations

Les illustrations du numéro sont issues de la collection Fortepan qui regroupe sur son site Internet (fortepan.hu) de très nombreux clichés documentant la Hongrie du XX^e siècle.

Impressum

Abonnement annuel : Fr. 59.-
Abonnement de soutien : Fr. 150.-
Abonnement réduit
(AVS, AI, étudiant-e-s, chômeuses-eurs) : Fr. 49.-
IBAN CH75 0900 0000 1779 5703 3

www.pagesdegauche.ch

Rédaction et secrétariat :

Case postale 22, 1001 Lausanne
info@pagesdegauche.ch

Rédaction :

Antoine Chollet (AC), Aida Demaria (AD), Emma Sofia Lunghi (ESL), Joakim Martins (JM), Bertil Munk (BM), Stéphanie Pache (SP), Valentin Prélaz (VP), David Raccaud (DR), Hervé Roquet (HR), Léo Tinguely (LT), Léonore Vuissoz (LV).

Comité :

Cora Antonioli, Çağla Aykaç, Umberto Bandiera, Valérie Boillat, Martine Docourt, Rüstü Demirkaya, Dan Gallin, Mathieu Gasparini, Urs Marti, Arnaud Thiéry.

Maquette :

Marc Dubois, Graphisme éditorial, Lausanne

Secrétariat de rédaction, mise en page et

webmaster :
Aida Demaria, Lausanne

Dessins :

Lucile Curdy

Relecture :

Cora Antonioli et Yvan Thiéry

Impression :

Imprimerie du Journal de Sainte-Croix



Éditorial

Victoire sur la 13^e rente AVS

Enfin! Après 130 ans, la gauche parvient à faire passer une initiative développant les assurances sociales. On peut espérer que ce résultat la réconcilie avec les outils de la démocratie directe, tout en rappelant qu'ils doivent être utilisés efficacement, et donc avec parcimonie. Une victoire comme celle du 3 mars demande un investissement important, en temps et en ressources, qui ne peut être répété quatre fois par an.

Le vote du 3 mars a montré qu'une initiative ne peut se gagner à gauche sans une participation élevée. Un vote populaire se gagne donc en mobilisant les abstentionnistes intermittent·e·s, et non en tentant de se concilier une partie de l'électorat du PLR ou du Centre.

Le déséquilibre gigantesque des moyens à disposition pour mener campagne a rappelé en outre qu'un vote ne s'achète pas et que la mesure des dépenses pour et contre un texte n'est pas un outil certain pour anticiper son succès ou son échec. L'un des

éléments les plus importants pour contrecarrer l'influence de l'argent dans une campagne est la vivacité de cette dernière.

La droite ne s'est toutefois pas contentée de dépenser des sommes élevées pour attaquer l'initiative, elle n'a pas hésité à dérouler une suite ininterrompue de mensonges sur l'AVS et son financement. Leur répétition a donné une figure quasi trumpiste à sa campagne, qui semblait tourner en boucle, totalement imperméable au moindre argument rationnel. La perspective de la défaite a finalement donné une image assez inquiétante de la droite suisse, qui semble ne plus avoir d'égards pour les faits, et lui a fait perdre le résidu de vernis démocratique qu'elle avait encore la prétention d'exhiber. Il faudra s'en souvenir lors des débats sur la mise en œuvre de l'initiative.

Cette magnifique victoire, qui n'a été possible que grâce à un engagement collectif important de toutes les forces de gauche, et en particulier des syndicats membres de l'USS,

doit être comprise comme un signal très positif en vue du vote sur la réforme du 2^e pilier. Car si la droite tente depuis des décennies d'affaiblir l'AVS, elle a le même projet avec le 2^e pilier. Le projet est de basculer une part de plus en plus grande des avoirs pour les retraites vers le 3^e pilier, l'outil le plus lucratif, non pour les retraité·e·s mais pour les caisses.

Le 3 mars est une date historique pour le système des retraites en Suisse, pour l'histoire de la gauche, pour l'histoire de la démocratie directe également. Il ne tient qu'à nous qu'elle ne reste pas une victoire isolée!

La rédaction

Au sommaire de ce numéro

- | | |
|---|---|
| <p>4 Actualités
Tessin : la lutte du secteur public contre l'austérité budgétaire</p> <p>5 Droit : la norme antiraciste au service du racisme</p> <p>6 Gaza : six mois de massacre à Gaza</p> <p>7 Le poing, la rose et le casse-noix</p> <p>8 Dossier</p> <p>9 Petit tour de quelques politiques progressistes à travers le monde</p> <p>10 D'où viennent les quatre piliers ? Entretien avec Ruth Dreifuss</p> <p>12 Du fléau social à l'addiction</p> <p>14 La pharma et la crise des opioïdes</p> <p>15 Stigmatisation et responsabilisation</p> | <p>16 L'usage des drogues en psychothérapie</p> <p>17 Femmes, mères et consommatrices de drogues : la triple peine</p> <p>18 Future régulation du cannabis en Suisse et modèles économiques</p> <p>20 Généraliser la dépénalisation</p> <p>21 Culture
Réouverture du Capitole
Connaissez-vous Kollontai ?</p> <p>22 Redécouvrir la révolution des Œillets</p> <p>23 Edwy Plenel, une vie d'enquêtes
<i>Le syndicalisme est politique</i>
<i>Moi, Capitaine</i></p> <p>24 Der
L'héritage glorieux de Lénine</p> |
|---|---|

Tessin

Tessin : la lutte du secteur public contre l'austérité budgétaire

Dans le canton du Tessin, la fonction publique est confrontée à des mesures d'austérité budgétaire suite à l'adoption du «*Decreto Morisoli*» par le Grand Conseil. Ce texte, qui porte le nom d'un député UDC, vise à rétablir l'équilibre financier du canton, déficitaire en raison de multiples allègements fiscaux (et non pas en raison d'investissements imprudents comme la droite le laisse penser). Malgré l'opposition du Syndicat des services publics (SSP), 56,9% des votant·e·s ont approuvé le texte lors d'un référendum le 15 mai 2022. Celui-ci stipule que l'équilibre budgétaire doit être atteint d'ici au 31 décembre 2025, en réduisant les dépenses sans augmenter les impôts.

Des mesures d'austérité indécentes

Les conséquences du projet de Morisoli étaient clairement anticipées par les employé·e·s des secteurs sociaux, de la santé et de l'éducation. Cependant, celles·ceux qui ont voté pour ce texte lors du référendum ne réalisent peut-être que maintenant ses répercussions négatives.

Le 18 octobre 2023, le gouvernement tessinois a présenté un ensemble de mesures d'austérité sévères avec le budget 2024, ciblant principalement la fonction publique. Ces mesures incluent une « contribution de solidarité » de 2% sur les salaires annuels dépassant 60'000 francs et l'annulation de l'ajustement pour l'indexation, qui aurait dû être de 1,46%, remplacé par un paiement unique de 400 frs. De plus, le gouvernement propose de supprimer les contributions aux institutions sociales et de réduire de 16,5 millions de francs les subventions pour les primes d'assurance maladie. Ces coupes budgétaires, qui devraient économiser

130 millions de francs par an, menacent les fonctionnaires et les résident·e·s les plus vulnérables du canton.

Les décisions parlementaires

Le 7 février 2024, suite à deux grandes manifestations à Bellinzona, le Grand Conseil a adouci certaines mesures d'austérité. Les réductions salariales de 2% et les coupes dans les subventions des primes d'assurance-maladie ont été annulées, ce qui constitue un soulagement important. Cependant, le Grand Conseil n'a pas modifié la décision de ne pas indexer les salaires. Sur recommandation de la Commission de gestion, le Parlement a également approuvé une économie structurelle en ne remplaçant pas 20% des employé·e·s partant·e·s, notamment pour la retraite ou le changement de profession, dans certains domaines. Cette mesure douloureuse représente une attaque supplémentaire pour le personnel de la fonction publique, en particulier les enseignant·e·s, et pourrait nuire gravement à la qualité des services publics, y compris dans l'éducation.

Une grève historique

En réaction aux sévères mesures d'austérité et aux ajustements insuffisants du Grand Conseil, la fonction publique tessinoise, soutenue par les syndicats, a entamé une grève le 29 février, la première en 12 ans. Les revendications étaient diverses, notamment l'indexation complète des salaires sur le coût de la vie et l'opposition au non-remplacement de 20% du personnel de l'administration cantonale. Cette grève visait également à influencer le gouvernement tessinois dans l'élaboration du budget 2025, pour éviter que l'équilibre financier ne se



fasse au détriment de la fonction publique.

Le 29 février, une forte mobilisation de l'ensemble du secteur public et parapublic a réussi à organiser une manifestation qui a rassemblé 6'000 personnes. Celle-ci était la troisième grande manifestation contre la politique du Canton visant à démanteler le secteur public. Aujourd'hui, la mobilisation persiste pour pousser le Conseil d'État et le Grand Conseil à rectifier les mesures d'austérité et à entamer de véritables négociations avec les syndicats pour le budget 2025, qui s'annonce encore plus douloureux sans changement de cap.

L'objectif de la gauche tessinoise est de combattre par tous les moyens la politique d'austérité à court terme de la droite, qui cherche à équilibrer le budget par des réductions de dépenses publiques sans augmenter les revenus par la taxation des plus riches. À cet effet, un référendum de gauche, intitulé « Stop aux coupes », a été déposé le 9 février. La votation est prévue pour juin. Il sera crucial de la gagner pour mettre fin à cette politique injuste.

Giulia Petralli
Secrétaire syndicale
SSP Tessin

Droit

La norme antiraciste au service du racisme

La norme pénale antiraciste suisse, soit l'article 261bis du code pénal, adoptée en 1993, semble devenue un objet populaire d'interventions parlementaires. Une votation en février 2020 a déjà ajouté l'orientation sexuelle aux discriminations originellement visées par l'article (appartenance raciale, ethnique ou religieuse). Une nouvelle coalition interpartis de femmes parlementaires cherche à étendre la portée de l'article aux discriminations fondées sur le sexe.

La rédaction de *Pages de gauche* s'est déjà exprimée à plusieurs reprises contre la criminalisation des discours sur la base de leur contenu, aussi discriminatoires qu'ils puissent être. Nous répétons donc bien sûr que cette nouvelle volonté de limiter la liberté d'expression est problématique, car «les limites de la liberté d'expression doivent demeurer formelles, et non substantielles. Interdire la calomnie, la diffamation, l'appel au meurtre ou aux violences, la mise en danger de la vie d'autrui est ainsi parfaitement légitime. Criminaliser certaines opinions et en faire la liste ne l'est pas» (*Pages de gauche* n° 180). Cette nouvelle tentative est cependant liée également à des problèmes qui vont au-delà d'une atteinte antidémocratique à la liberté d'expression.

Mésalliance

D'abord, la coalition des parlementaires est portée en majorité par des femmes de droite, ce qui ne devrait pas être une surprise pour une mesure défendant la criminalisation comme moyen de lutte contre l'inégalité.

Jacqueline de Quattro éclaire bien les dimensions conservatrices du projet dans sa défense de l'initiative : elle fait reposer quasi l'entier de son argumentation sur un épisode de 2019 où des supporters d'un club de football ont affiché une banderole affichant «Baisez et frappez les femmes de Winterthour», mais ont été acquittés par le tribunal du district de Winterthour car, si le discours a été jugé sexiste, la cour n'a pas jugé qu'il constituait une incitation à la violence. De Quattro et ses acolytes font pourtant de cette affaire un problème de base légale, un point contesté par une minorité de la commission des affaires juridiques, qui relève que la base légale pour condamner les appels à la violence existe et qu'il s'agit ici d'une interprétation de cette législation.

L'autre aspect qui justifierait une révision de l'article 261bis serait que ces situations donneraient lieu à une poursuite d'office, plutôt que de devoir être porté en justice par une plainte. C'est un refrain bien connu des politiques sécuritaires en matière de lutte

contre les violences envers les femmes : les pauvres victimes ne peuvent se défendre, l'action d'un État paternaliste doit prendre le relais.

Double peine

Ce type d'alliance avec la droite sur le sujet des violences sexistes fait cependant l'objet de nombreuses critiques féministes qui dénoncent ce paternalisme et la façon dont la criminalisation de ces violences perpétuent des inégalités de race et de classe, les procédures pénales affectant disproportionnellement les hommes pauvres, migrants et racisés. Les Vert-e-s se sont ainsi déjà posé-e-s en soutien d'une initiative parlementaire visant à instaurer la double peine, soit l'expulsion obligatoire, pour les personnes étrangères qui seraient jugées en infraction à la norme pénale contre les discours de haine. Min Li Marti, l'une des signataires socialistes de l'initiative pour ajouter le sexe à la liste de l'article 261bis, ne semble ainsi pas voir l'incohérence de sa position lorsqu'elle s'oppose à cette double peine tout en cherchant à étendre la portée de la norme pénale.

Certain-e-s sont prêt-e-s à négliger les effets antidémocratiques des limitations à la liberté d'expression de l'article 261bis. Peut-être que ce constat des effets racistes de la norme antiraciste apparaîtra plus clairement si elle est étendue à d'autres discours reflétant les rapports de pouvoir actuels. Ces nouvelles catégories de discours s'imbriquent avec le racisme mais ne se déploient pas forcément de la même façon et ne sauraient être combattues paresseusement par les mêmes moyens, d'autant que ces «succès» sont produits par des alliances politiques fort discutables.

Stéphanie Pache



Gaza

Six mois de massacre à Gaza

Depuis six mois, Gaza est sous les bombes larguées quotidiennement par l'armée israélienne, au mépris du droit de la guerre, du droit international humanitaire et des conventions de Genève. Nous l'avions écrit en novembre, quelques semaines après les exactions commises par le Hamas, rien ne peut justifier pareille vengeance, et cette dernière aura pour seule conséquence de renforcer ce qu'elle prétend détruire.

Que la réponse israélienne soit confiée au gouvernement sans doute le plus à droite de l'histoire du pays laissait augurer le pire, mais la réalité de ce qui se passe dans la bande de Gaza depuis le début des hostilités dépasse de très loin ce à quoi nous avions assisté par le passé. Ce n'est pourtant pas la première fois que le pouvoir israélien inflige une punition collective aux Palestiniens, il l'a déjà fait à plusieurs reprises à Gaza, mais l'ampleur des bombardements, de la dévastation et des atteintes aux civils dépasse de très loin ce que les habitants avaient déjà expérimenté.

La liste des crimes de guerre commis par l'armée israélienne ne cesse de s'allonger et restera une marque d'infamie dans l'histoire d'Israël : assassinat indiscriminé de non-combattants, exactions des militaires israéliens,

journalistes ou personnel d'ONG locales ou internationales pris pour cibles, bombardement d'infrastructures et de bâtiments civils (écoles, hôpitaux, camps de réfugiés), création en cours d'une « zone de sécurité » à l'intérieur de la bande de Gaza, etc.

Coincée dans un territoire dont l'exiguïté a constamment été soulignée et qui ne dispose d'aucun accès au monde extérieur, la population gazaouie est tout entière en otage. C'est un enfermement imposé aussi bien par Israël et l'Égypte, qui ne veulent laisser sortir aucun Palestinien, que par le Hamas, qui ne veut voir partir personne.

La destruction en cours de Gaza et les violences infligées à sa population depuis le début de la « riposte militaire » israélienne ne peuvent être analysées comme la seule continuation d'un conflit vieux de 75 ans, porté cette fois-ci à un degré un peu plus intense. Le mois d'octobre 2023 marque un basculement du conflit dont les conséquences n'ont pas fini de se faire sentir pour toute la région. Il faut également dire aussi clairement que possible que pour un État comme Israël, le mépris actuellement affiché à l'égard du droit international est proprement suicidaire, car il ne fait reposer sa propre existence que sur la force.

L'ampleur des massacres commis par le Hamas le 7 octobre a suscité de la part du gouvernement d'extrême droite israélien une réaction militaire totalement disproportionnée. L'organisation islamiste les a toutefois commis sciemment, jetant en pâture la population civile de Gaza à la vindicte d'un gouvernement, d'une armée et de soldats assoiffés de vengeance, sachant très bien que c'était la meilleure manière de conserver son pouvoir sur la bande de Gaza, et peut-être demain sur l'ensemble de la Palestine. Depuis le premier jour, le gouvernement de Netanyahu, fidèle allié objectif du Hamas comme il l'a toujours été, ajoute du carburant aux causes qui ont fabriqué ce mouvement et le maintiennent en vie.

Comment imposer la paix ?

La poursuite des hostilités signifierait évidemment de nouvelles pertes civiles dans la bande de Gaza, et peut-être également la mort des otages encore retenus par le Hamas. À un autre niveau, elle conduirait à la perte du résidu de crédit dont jouit encore le pouvoir israélien sur la scène internationale.

Pour mettre fin durablement à ces violences, la relance d'un processus de paix sérieux s'impose. Compte tenu des positions défendues par Netanyahu et son gouvernement d'une part, et par le Hamas d'autre part, tout le monde sait pertinemment qu'un tel processus ne peut être envisagé sérieusement qu'en leur absence. Netanyahu restera, par-delà ses avanies personnelles et la corruption qui a marqué toute sa carrière politique, comme le fossoyeur le plus acharné et méthodique d'un processus de paix entre Israéliens et Palestiniens. Cependant, pas davantage que l'extrême



droite israélienne, le Hamas ne peut être considéré comme un interlocuteur sérieux lorsqu'il s'agit de parler de paix.

Dans les conditions actuelles, il semble de plus en plus évident que la paix devra être imposée de l'extérieur, si possible par une coalition de puissances disposant des moyens d'agir en lieu et place du gouvernement israélien. La seule alternative, que l'on voit mal se concrétiser à court terme, serait un soulèvement populaire des Israélien-ne-s qui déposerait l'équipe criminelle qui se trouve actuellement à la tête du pays pour la remplacer par des personnes désireuses de trouver un accord de paix durable avec les Palestinien-ne-s, et qui enrayerait en même temps la dynamique fascisante dans laquelle est actuellement embarquée la société israélienne, constamment alimentée par les gouvernements qui se sont succédés au pouvoir ces dernières années.

Le gouvernement israélien ne veut pas d'un cessez-le-feu

Le 25 mars, le Conseil de sécurité des Nations Unies a enfin adopté une première résolution appelant à un cessez-le-feu dans le conflit en cours, grâce à l'abstention des États-Unis, visiblement excédés par le comportement de leur allié. L'espoir que ce texte minimal puisse désormais être mis en œuvre ne repose pas sur le gouvernement israélien, qui l'a ostensiblement rejeté, mais sur la pression de la communauté internationale.

La première urgence serait d'arrêter d'alimenter la machine de guerre israélienne, en lui refusant les livraisons d'armes dont elle a absolument besoin pour continuer ses bombardements sur Gaza. L'administration Biden serait d'ailleurs bien inspirée de prendre très rapidement cette décision si elle espère avoir quelques chances d'être reconduite lors des élections de novembre. Le temps est venu d'assurer la sécurité de la population israélienne en cessant de suivre la stratégie mortifère poursuivie par son gouvernement, ce même gouvernement qui s'est de toute manière montré d'une insondable incompétence lorsqu'il aurait fallu empêcher les attentats du 7 octobre, dont il avait été informé, d'être commis. Par son acharnement, par les violences infligées en continu aux habitant-e-s de la bande de Gaza, par son unique obsession de rester au pouvoir, il représente aujourd'hui l'un des pires dangers pour la population israélienne elle-même.

Quelle responsabilité pour la gauche ?

Dès le premier jour du conflit, les réflexes politiques hélas les plus fréquents ont été de se positionner du côté de l'un ou l'autre des deux nationalismes en lutte, affichant soit un soutien sans nuance ni critique à la réponse du gouvernement et de l'armée israélienne, soit une approbation aussi inconditionnelle du Hamas et de son mode opératoire pour ses actes de « résistance ». De cet affrontement, les opprimé-e-s n'ont aucune chance de sortir

victorieux-eux, ou même de voir leurs souffrances amoindries.

Ce n'est pas la position que nous avons adoptée, abasourdi-e-s à la fois par la violence indiscriminée du Hamas et par une réaction israélienne totalement excessive. Les un-e-s comme les autres ne cherchent ni la sécurité des populations, ni le rétablissement de la paix, ni la justice et l'égalité, mais uniquement la continuation de leur propre pouvoir, fût-ce au prix de dizaines de milliers de morts civiles. De part et d'autre les censures et les dénonciations se sont multipliées, si bien qu'une position attachée à l'émancipation des peuples est devenue très largement inaudible. C'est pourtant la position des organisations qui œuvrent sur place à la reprise d'un dialogue entre les deux peuples, et elles ont aujourd'hui plus que jamais besoin de notre solidarité. Le gouvernement Netanyahu et le Hamas sont des obstacles absolus à une telle émancipation des Palestinien-ne-s et des Israélien-ne-s, et toute sortie de la catastrophe en cours, une fois un cessez-le-feu durable signé, ne pourra se faire qu'en les écartant des futures négociations qui pourraient aboutir à une paix durable dans la région. Il n'est hélas pas certain que ce soit l'issue la plus probable.

La rédaction

Pour aller plus loin, on consultera, entre autres, les sites www.972mag.com et zope.gush-shalom.org.

LEPOING



52 militant-e-s de gauche (principalement des stalinien-ne-s, des chercheuses-eurs et d'ancien-ne-s élu-e-s des Vert-e-s et du PS) ont affiché leur soutien à « l'initiative sur la neutralité ». Pour rappel, ce texte a été lancé par Blocher contre la reprise par la Suisse des sanctions européennes à l'encontre de la Russie. Doit-on leur rappeler l'histoire de la Suisse lors de la Seconde Guerre mondiale ?

LA ROSE



La rose de ce numéro revient aux **habitant-e-s des Enfers**, qui ont accepté par 61 voix, contre 3 (95,3%, record national !) l'initiative pour une 13^e rente AVS. Si la Suisse votait comme ce patelin franc-montagnard, elle aurait tout d'un paradis ! L'armée aurait été abolie, des caisses uniques instaurées, davantage de logements abordables construits, tandis que les multinationales helvétiques auraient enfin des comptes à rendre.

LE CASSE-NOIX



Après avoir refusé de prendre position sur AVS 21 – qui augmentait l'âge de la retraite des femmes –, **alliance F** soutient désormais la dernière réforme de la LPP, qui sera soumise au vote en 2024. En sachant que les unions syndicales et patronales avaient négocié un bien meilleur compromis et que même le Conseil fédéral trouve le projet déséquilibré, ce soutien de l'association est véritablement indéfendable.

PAGES DE GAUCHE

Le dossier



Drogues : légalisation ou tolérance ?

Afin d'ouvrir notre dossier sur les drogues, quelques statistiques et définitions sont nécessaires pour poser le cadre d'une réalité difficile à saisir et trop souvent fantasmée.

Selon l'Office fédéral de la statistique en 2022 en Suisse, 1,9% de la population de 15 à 64 ans a consommé de l'héroïne, de la cocaïne, de l'ecstasy ou d'autres drogues « dures » (par exemple speed, LSD, amphétamines, champignons hallucinogènes) dans les 12 derniers mois. Ce chiffre est en hausse de 0,4 point de pourcentage par rapport à 2017. La consommation est plus élevée chez les jeunes de 25 à 34 ans (4,2%) et chez les hommes (2,6%) que chez les femmes (1,2%). 116 hommes et 44 femmes sont décédé·e·s en raison directe de leur consommation de drogues (overdose, empoisonnement ou les deux). En plus de l'âge et du genre, le niveau de formation, la précarité et la région linguistique influencent également fortement le taux de consommation.

Voilà, pour ce qui concerne les drogues dites « dures ». Si on s'intéresse à l'alcool, le nombre de décès qui lui sont directement attribuables s'élevait à 1553 en 2017, il était encore bien plus élevé

pour le tabac avec 9496 décès recensés (dont 29% sont des cancers des poumons). Cette simple comparaison avec le nombre de décès dus aux drogues dures permet de prendre du recul avec le discours trop souvent alarmiste et criminalisant à leur sujet. La distinction même entre drogues « dures » et « douces » doit être remise en question. Elle est utilisée pour classer les substances selon leur potentiel de dépendance et de dangerosité, mais cette dichotomie simpliste ne rend pas compte de la complexité des problèmes d'addiction, ni des enjeux sociaux et de santé publique qui y sont liés.

Depuis les années 1990, la Suisse a osé introduire des politiques innovantes d'accompagnements des usagers·ères, notamment la politique dite de quatre piliers sous l'impulsion de Ruth Dreifuss (voir son entretien en pages 9 et 10). Alors que les appels à la légalisation du cannabis se renforcent et que la consommation des opioïdes augmente en Suisse, la gauche doit continuer à s'efforcer de développer des politiques progressistes en matière de drogue. Cela nécessite de mettre l'accent sur la prévention, le traitement et l'intégration sociale plutôt que sur la criminalisation.

Petit tour de quelques politiques progressistes à travers le monde

Face aux questions sociales, sanitaires ou légales de la consommation et du trafic de drogue, certains pays ont adopté des approches progressistes sous plusieurs aspects. Sans pour autant être la panacée, ces approches visent la plupart du temps à réduire les risques et les dommages associés aux drogues, à favoriser l'accès aux soins et aux traitements, et à respecter les libertés individuelles des usagers. Voici un panorama de quelques mesures mises en place à l'étranger.

DOSSIER Le Portugal : la dépénalisation de toutes les drogues

En 2001, le Portugal a adopté une loi qui dépénalise la détention et l'usage de toutes les drogues, qu'elles soient légales ou illégales. Ainsi, les personnes qui sont trouvées en possession de drogues pour un usage personnel ne sont pas arrêtées ni sanctionnées, mais orientées vers des commissions de dissuasion de la toxicomanie (CDT), composées de professionnel·le·s de la santé, et du social. Ces commissions peuvent proposer des mesures éducatives, thérapeutiques ou de réduction des risques, selon les besoins de chaque cas. Cette politique a permis de réduire le nombre de consommatrices·eurs problématiques, d'overdoses, de transmissions de maladies infectieuses, et d'incarcérations liées aux drogues, tout en augmentant le recours aux soins et aux traitements.

L'Uruguay et le Canada : la légalisation du cannabis

En 2013, l'Uruguay est devenu le premier pays au monde à légaliser la production, la distribution et la consommation de cannabis à des fins récréatives. Cette loi vise à contrôler le marché du cannabis, à réduire le pouvoir des organisations criminelles, à protéger la santé et la sécurité des consommatrices·eurs, tout en respectant leur choix. La loi prévoit trois modes d'accès au cannabis : l'autoculture, les clubs de membres et les pharmacies. Les personnes qui souhaitent consommer du can-

nabis doivent s'inscrire à un registre national, qui limite la quantité de cannabis qu'elles peuvent acheter ou cultiver par mois. La loi interdit également la publicité, la promotion et le parrainage du cannabis, ainsi que sa consommation dans les lieux publics. Cette politique a directement conduit à une réduction du marché noir du cannabis, et à garantir la qualité et la traçabilité du produit.

En 2018, le Canada devient le deuxième pays à légaliser le cannabis à des fins récréatives. La loi canadienne vise à protéger les jeunes et à éliminer le marché illicite. La loi autorise les adultes à posséder, cultiver et consommer du cannabis dans certaines limites, ainsi qu'à acheter du cannabis auprès de producteurs et de détaillants autorisés par le gouvernement. La loi interdit la conduite sous l'influence du cannabis, la vente aux mineur·e·s, et la promotion du cannabis. Depuis 2018, le Canada a réussi à générer des nouveaux revenus fiscaux, tout en réduisant les coûts judiciaires liés aux infractions mineures et en faisant émerger une industrie légale du cannabis.

Les Pays-Bas : tolérance et coffee shops

Depuis 1976, les Pays-Bas appliquent une politique de tolérance à l'égard du cannabis, qui distingue les drogues douces des drogues dures. Ainsi, la possession et la consommation de petites quantités de cannabis ne sont pas poursuivies, mais restent illégales. Le cannabis peut être vendu

et consommé dans les *coffee shops*, qui sont contrôlés par les autorités mais la production reste illégale. Les *coffee shops* doivent respecter certaines règles, comme ne pas vendre plus de 5 grammes de cannabis par personne et par jour, ne pas vendre d'alcool ou de drogues dures, ne pas faire de publicité, et ne pas causer de nuisance. La politique néerlandaise a conduit à la séparation du marché du cannabis et des autres drogues douces, tout en criminalisant la production du cannabis. Cette situation paradoxale est appelée à changer avec le début de deux essais pilotes de production locale et légale de cannabis dans les villes néerlandaises de Bréda et Tilbourg en 2023.

L'Australie : décriminalisation

L'Australie a adopté depuis les années 1980 une approche pragmatique qui vise à réduire les effets négatifs plutôt qu'à éradiquer la consommation. Plusieurs États et territoires ont décriminalisé la possession et la culture de petites quantités de cannabis pour son usage personnel, en remplaçant les sanctions pénales par des amendes ou des orientations vers des services de santé. L'Australie a également mis en place des programmes similaires à ce qui s'est fait en Suisse, tels que des salles d'injection supervisée, des échangeurs de seringues, et la mise à disposition de traitements de substitution aux opiacés.

Hervé Roquet

D'où viennent les quatre piliers ?

Entretien avec Ruth Dreifuss

DOSSIER *Dans quel contexte historique vous êtes-vous engagée dans la réforme de la politique des drogues en Suisse et pour quelles raisons ?*

Vivant à Berne dans les années 1980 et début 1990, j'ai participé activement à la recherche de réponses à apporter aux problèmes posés par la conjonction de deux graves crises de santé publique, l'épidémie de SIDA et les risques encourus par les personnes qui s'injectaient de l'héroïne. La haute prévalence du VIH parmi ces dernières et le nombre élevé d'overdoses, leur stigmatisation et marginalisation sociale rendaient un changement d'approche urgent du point de vue sanitaire. L'expérience bernoise m'a été très utile lorsque, Conseillère fédérale, j'ai été responsable de la politique en matière de drogues. Elle m'a convaincue de la nécessité de soutenir les initiatives de celles et ceux qui s'engageaient au plus près des consommateurs et des consommatrices et des autorités communales.

Quels ont été les principaux obstacles et résistances que vous avez rencontrés face à l'introduction du principe des quatre piliers dans la législation ?

La situation en ville de Berne n'avait rien d'exceptionnel. Zurich et nombre de villes plus petites étaient également confrontées au double défi sanitaire et social de la drogue et du SIDA. L'évidence de l'échec des interdits et le caractère illusoire d'une société sans drogues se sont peu à peu imposés aux autorités et à l'opinion publique. L'appel des familles et des riverain·e·s des scènes de deal et de consommation, les initiatives privées médicales et sociales prises sur le terrain ont amené les autorités à agir. Il a fallu lever des obstacles légaux pour passer à une décriminalisation de fait de la

consommation et de la possession de drogue ; il a fallu expliquer que la gravité de la situation nécessitait une période d'expérimentation afin de tester de nouvelles réponses, réponses souvent contre-intuitives ; il a fallu amener des professionnel·le·s dont les missions étaient différentes à collaborer ou, pour le moins, à ne pas gêner les actions des un·e·s et des autres. Pour contrer la stigmatisation des consommateurs et consommatrices de drogues, il était nécessaire que des personnalités politiques aillent à leur rencontre et témoignent de la valeur de leur vie et de leur capacité à assumer des responsabilités pour elle·eux·mêmes et pour leur environnement.

Comment avez-vous réussi à convaincre vos collègues du Conseil fédéral et du Parlement de la nécessité de cette nouvelle approche ?

Incertaine de ce qui allait s'avérer positif, la Suisse a essayé divers projets, de ceux que les gens du terrain souhaitaient mettre en œuvre : *drop-in*, lieu de consommation supervisée, traitements de substitution à bas seuil, traitements basés sur la prescription d'héroïne, etc. La Confédération a veillé à la transparence de ces essais pilotes, à leur échange d'expériences et au financement d'évaluations scientifiques. Par ailleurs, le Département de l'Intérieur a organisé une structure tripartite, qui a contribué à surmonter les conflits entre les cantons et les villes.

Un débat éclairé a ainsi pu se déployer à l'échelle du pays, des campagnes de votations ont fait de la population suisse celle qui avait la meilleure connaissance du problème des drogues. Finalement, nous n'avons entrepris la réforme de la Loi sur les stupéfiants, soit l'ancrage légal de

la politique des quatre piliers, qu'après une décennie d'expérimentations.

Quels ont été les effets positifs du tournant que vous avez initié dans l'approche des drogues ?

Même si je me suis effectivement impliquée très personnellement dans cette réforme au long cours, j'aimerais rappeler que mon prédécesseur Flavio Cotti avait posé quelques premiers jalons. Les effets sur la santé publique ont été importants : la prévalence du VIH est aujourd'hui la même parmi les personnes qui s'injectent des drogues qu'au sein de la population dans son ensemble, le nombre d'overdoses a drastiquement baissé, l'accès à des traitements dont l'efficacité est avérée a été largement amélioré. La différence entre consommation contrôlée et à bas risque d'une part, et d'autre part consommation problématique et dépendance est mieux comprise et permet une réflexion sur une future réglementation des marchés.

Quelles sont les limites et les lacunes de la politique des drogues actuelle en Suisse ? Quels sont les défis et les opportunités pour l'avenir ?

Je partage l'avis du GREA qu'il manque encore un cinquième pilier, celui de l'offre de logement et de travail. La situation des consommateurs et consommatrices de crack montrent quelles conséquences une drogue peut avoir sur la santé, lorsqu'elle amène à les priver de nourriture, de boisson et de sommeil. Les solutions que nous avons trouvées pour une substance telle que l'héroïne n'ont pas le même effet pour des stimulants, drogues qui dominent actuellement la consommation. Un progrès permet généralement d'ouvrir les yeux sur de nouveaux problèmes... et

sur la nécessité d'y faire face avec de nouvelles solutions.

Quelle est votre position sur la dépénalisation de l'usage de toutes les drogues (y compris les drogues « dures ») ?

Entendons-nous sur le sens du terme dépénalisation. Oui, je suis en faveur de la liberté de consommer des drogues, de prendre des risques pour soi-même sans nuire à d'autres, sans être considéré·e comme un·e criminel·le. C'est à mes yeux un·e principe qui relève des droits humains. Je suis aussi en faveur d'une réglementation du marché de très nombreuses drogues actuellement illégales, car les laisser entre des mains criminelles accroît énormément les dommages qu'elles causent aux individus (santé, stigmatisation, marginalisation, peines disproportionnées) et aux sociétés (violence, corruption, irruption de l'argent de la drogue dans l'économie légale, santé publique). Il s'agit cependant d'avancer prudemment dans la voie de la réglementation. Elle devra tenir compte de la dangerosité du produit, de la nécessité de promouvoir la prévention, la réduction des

risques et l'accès au traitement pour les personnes dépendantes ou à consommation problématique. Elle devra dans tous les cas éviter les faiblesses des législations sur le tabac et l'alcool et empêcher que la liberté d'entreprendre et ses lobbys n'ouvrent un marché lucratif et particulièrement séduisant pour les enfants et les jeunes. Commençons donc par le plus facile, le moins toxique et le plus évident au vu de l'importance de la consommation récréative : la réglementation du marché du cannabis.

Quelles étapes et principes voyez-vous pour la réglementation du marché du cannabis en Suisse ?

Présidente de l'association ChanGE responsable de l'essai pilote genevois, j'espère qu'il démontrera qu'il est possible de déceler des consommations problématiques et d'orienter ces personnes vers des services aptes à les aider, de faire œuvre de prévention et de développer un modèle de vente sans but lucratif. Le Conseil d'État et le Conseil administratif de la Ville de Vernier soutiennent le projet et sont représentés

au sein de l'association, qui compte en outre des membres individuels apportant leur expérience dans divers domaines et des personnes élues par les participants et participantes. La partie scientifique est indépendante de l'association et les chercheuses·eurs, en sociologie et en addiction, ne participent aux séances qu'avec une voix consultative. C'est à elles-eux qu'incombe la sélection des quelque mille deux cents participantes et participants. L'association a conclu un contrat avec le fournisseur qui assure la production et réalise le contrôle de qualité et le conditionnement. Par ailleurs, un mandat d'organiser le fonctionnement du magasin, la Cannabinothèque, a été confié à une entreprise expérimentée dans la vente de CBD.

J'espère que l'essai pilote genevois, comme celui de Lausanne dont nous partageons les principes de santé publique et de fonctionnement participatif et non lucratif, inspirera la future révision de la Loi sur les stupéfiants, à laquelle le Conseil national s'est déjà attelé.

Propos recueillis par Valérie Boillat et Hervé Roquet

LE COURRIER
L'essentiel, autrement.

l'info à vos côtés

COMPRENDRE LE MONDE, AGIR ENSEMBLE



- 30% sur nos abos aux membres de nos réseaux partenaires
lecourrier.ch/offres

Du fléau social à l'addiction

Les substances psychotropes font l'objet de tant de réglementations légales aujourd'hui qu'il est difficile de se rappeler que ce ne fut pas toujours le cas. Pourtant, on a pu documenter l'usage d'alcool, plantes et champignons modifiant l'état de conscience ou agissant sur la douleur depuis au moins l'Antiquité.

DOSSIER Si le jugement social sur ces pratiques varie selon les époques et les contextes, l'idée d'une réglementation n'apparaît qu'au début du XX^e siècle. Qu'est-ce qui pousse une société à s'inquiéter de l'usage de telles substances, et quelles sont les substances classées alors comme illégales? L'histoire et les sciences sociales montrent que le « problème social » que représenteraient des drogues doit être compris dans des dynamiques de pouvoir, notamment en prenant en compte les intérêts stratégiques et économiques des différents acteurs institutionnels, mais également en s'interrogeant sur la façon dont la criminalisation et la médicalisation de l'usage des drogues rejouent des hiérarchies sociales bien connues.

Valeur marchande

La consommation de plantes comme le pavot ou la coca n'a vraiment commencé à devenir un enjeu politique qu'au moment de leur commercialisation. Dans la première moitié du XIX^e siècle, l'empire britannique utilise l'opium comme une arme économique pour forcer la Chine à ouvrir son marché intérieur. La balance commerciale entre la Chine et l'Empire britannique est inégale : la première vend plus de marchandises que le second ne lui en vend. Dans un contexte où l'opium est illégal en Chine et en Angleterre, l'Empire britannique décide de forcer un commerce illégal d'opium en Chine pour rétablir son avantage commercial. La réponse chinoise au trafic britannique de l'opium est d'abord son interdiction, justifiée alors par des motifs économiques. Mais ce conflit conduit à la première

guerre de l'opium (1839-1842). Si le Royaume-Uni impose par les armes un libre marché (et récupère Hong Kong dans le même traité), le conflit dure et aboutira à une rencontre à Shanghai en 1909 visant l'élaboration de réglementations internationales sur les drogues.

Ces raisons économiques n'empêchent pas les forces publiques d'invoquer plutôt un souci de santé publique pour justifier des interventions, ni de mobiliser un moralisme bourgeois pour remettre la classe ouvrière au travail. La valeur commerciale des psychotropes n'échappe cependant pas aux industries pharmaceutiques. L'entreprise Bayer commercialise à la fin du XIX^e siècle un dérivé synthétique de la morphine censé provoquer moins d'accoutumance sous le nom de marque « Heroin ». Sa popularité est telle que la Société des Nations s'engage dès 1918 dans une campagne pour son interdiction. Mais si progressivement les pratiques pharmaceutiques vont être encadrées par des normes légales et des procédures d'autorisation de mise sur le marché, les profits liés à ces substances ne vont arrêter ni l'industrie pharmaceutique, ni les autres productions illégales. Les psychotropes se succèdent les uns après les autres, selon la capacité de production synthétique et les campagnes auprès du corps médical et du public pour le marché légal, et selon les rapports de force des cartels et autres organisations productrices pour le marché illégal.

Santé publique

Comme dans le cas des guerres de l'opium en Chine, les substances sont catégori-

sées illégales ou légales selon des logiques politiques et économiques qui n'ont que peu à voir avec leur nature. Si l'héroïne est bannie, c'est parce que Bayer ne parvient pas à justifier à ce moment-là son intérêt thérapeutique. La leçon est bien apprise par les pharmas et d'autres opioïdes restent parfaitement légaux, bien que parfois sous un contrôle plus serré que d'autres médicaments en raison de leurs propriétés addictives. En témoigne ladite épidémie des opioïdes depuis les années 1990 et la prescription abondante et incontrôlée des analgésiques que sont l'oxycodone et l'hydrocodone.

Mais si tout le monde alerte depuis le XIX^e siècle sur les enjeux de santé publique liés à l'usage des drogues, ceux-ci ne sont pas les mêmes pour tout le monde. Certain·e·s s'inquiètent de la santé physique des personnes consommatrices; d'autres voient dans le fait même de consommer des psychotropes un comportement pathologique, en particulier quand ils sont illégaux et relèvent donc de la catégorie de « stupéfiants ». La santé des individus est l'objet d'une surveillance depuis le XIX^e siècle, car nécessaire à la collectivité et à ses intérêts économiques. Certain·e·s ont ainsi relevé que les dépendances sont vues à cette période comme des faiblesses de la volonté incompatibles avec un idéal bourgeois d'auto-contrôle et de productivité.

Progressisme ?

L'hygiénisme traditionnel a cependant été remplacé par une morale plus complexe dans la gestion contemporaine de la consommation de drogue. Un certain consensus s'est développé dans les milieux de la santé sur l'existence des addictions, ces comportements compulsifs qui sont pathologiques car nocifs et incontrôlables. Ce consensus conduit à donner une légitimité importante aux expertises de la santé mentale pour comprendre

et éventuellement modifier ces comportements. Une politique dite de réduction des risques est également devenue le standard défendu par les expert·e·s de la santé publique auprès des autorités politiques face à la reconnaissance publique de situations complexes mêlant l'addiction et des problèmes sociaux majeurs (transmission du VIH, sans-abrisme, migration, statut socio-économique, etc.), vus comme des conséquences, des causes, ou les deux en même temps. Et en effet, aujourd'hui, quand on parle de politique des drogues, la plupart des personnes vont penser aux drogues injectables et aux individus peut-être croisés dans la rue qu'elles identifient comme des « drogué·e·s ».

Tri sélectif

Mais l'épidémie qui inquiète les psychiatres contemporain·e·s concerne des addictions bien plus fréquentes et quantitativement alarmantes. Non seulement la notion d'addiction est utilisée dorénavant pour toute une série de comportements et de dépendances non liés à des substances psychotropes (par exemple sexe, téléphone, course), mais les drogues légales sont bien plus consommées et peuvent engendrer des problèmes majeurs, en particulier cette classe que

sont les benzodiazépines, des tranquillisants de dernière génération (après les barbituriques). Bizarrement, si notre société craint de façon diffuse les comportements de dépendance, il faut cependant bien constater que des tris s'opèrent entre l'acceptable et l'intolérable, et qu'encore une fois, les critères qui opèrent dans ce tri ont moins à voir avec les substances elles-mêmes qu'avec les statuts sociaux des personnes les consommant.

À force de parler d'épidémies, on aurait pu s'interroger sur leurs causes. Est-on dans une société qui consomme plus de drogues (et si oui, lesquelles) ou dans une société qui se soucie plus de la consommation de drogues? Probablement les deux et probablement parce que ces causes sont liées. La société contemporaine valorise assurément le contrôle de soi et la productivité mesurée de façon individuelle. Cette pression sur les individus, souvent imposée à soi-même, est vue comme un facteur suscitant beaucoup d'anxiété et de névrose chez les individus contemporains. L'explosion de la consommation (et de la production) des tranquillisants vient certainement renforcer cette impression.

La gauche veut aujourd'hui des citoyen·ne·s responsables,

mais peut aussi être complice de mesures sécuritaires contre les drogues et les personnes consommatrices. C'est pourtant à elle de rappeler que la responsabilité ne peut être que collective et qu'il ne s'agit pas de stigmatiser ni de criminaliser la consommation de drogues. Sans vouloir psychiatriser ni psychologiser toute consommation de drogue, il existe des usages qui relèvent d'une thérapeutique individuelle et comme pour d'autres manifestations de mal-être, il serait temps de réfléchir à une meilleure façon d'accueillir les souffrances et de prévenir leur survenue par une organisation sociale plus égalitaire, notamment en développant un véritable système public de soins, qui saurait prendre mieux en charge la douleur, mais aussi par une lutte contre la survenue des violences sexuelles et physiques qui repense le couple et la famille. C'est en reconstruisant des solidarités au-delà de ces entités nucléaires problématiques que l'on pourra peut-être transmettre à chacun·e un véritable sentiment de solidarité et de vie collective, piste raisonnable contre l'expérience individualiste de la société et son lot de contradictions aliénantes.

Stéphanie Pache



La pharma et la crise des opioïdes

L'industrie pharmaceutique se présente souvent comme œuvrant pour le bien commun en mettant au point des médicaments pour soigner et guérir les maux les plus divers. Mais sa soif de profits la pousse parfois – c'est-à-dire souvent – à adopter des pratiques prédatrices, au risque de commercialiser de nouvelles substances hautement addictives et dangereuses auprès du grand public.

DOSSIER La crise des opioïdes a pris la forme d'une épidémie d'overdoses mortelles qui a commencé aux États-Unis dans les années 1990 et s'est particulièrement renforcée dans les années 2010. Elle est due à la prescription d'opioïdes, tels que l'oxycodone ou le fentanyl, ainsi qu'à la consommation de drogues illicites (en particulier l'héroïne) vers lesquelles les patient·e·s se sont tourné·e·s une fois leur prescription terminée. Cette crise a fait plus de 700'000 morts aux États-Unis depuis 1999 où la consommation de fentanyl est désormais devenue la cause première des décès des 19-49 ans.

Purdue Pharma et son marketing

Le scandale de l'oxycodone aux États-Unis est emblématique du problème causé par la commercialisation agressive de médicaments fortement addictifs. Cette puissante substance opiacée analgésique, commercialisée sous la marque

OxyContin par le laboratoire Purdue Pharma dans les années 1990, a été activement promue auprès des médecins comme peu addictive, en dépit des mises en garde de certains experts. Une campagne marketing agressive ciblant les prescripteurs a conduit à une large surconsommation de cette « pilule miracle » permettant un soulagement prolongé de la douleur.

Les effets ont été dévastateurs. En quelques années, des millions d'Américain·e·s se sont retrouvé·e·s accros à l'OxyContin, devenant la proie d'un marché noir tentaculaire d'opioïdes détournés, une fois leur prescription tarie. Nombre d'entre elles et eux se sont tourné·e·s ensuite vers l'héroïne, alimentant une crise de décès par overdose qui perdure encore aujourd'hui dans de nombreux États. Purdue Pharma, et la richissime famille Sackler la détenant ont été condamnés à plusieurs reprises à payer des milliards de dollars de pénalités et de dédommagements aux victimes de traitement à l'OxyContin.

Un problème structurel

Mais Purdue Pharma est loin d'être un cas isolé. L'histoire regorge d'exemples d'entreprises pharmaceutiques ayant sciemment éludé les risques de dépendance de certaines molécules, souvent en collusion avec des experts médicaux véreux apportant une caution scientifique de façade, ou en minimisant les effets secondaires auprès des instances régulatrices.

On pense notamment aux multiples controverses entourant les différentes gammes

d'antidépresseurs, dont les effets secondaires ont été tristement banalisés, des cas avérés de dépendance physique étant fréquemment renvoyés à de simples « symptômes de sevrage » anodins. Des lanceurs d'alerte ont également dénoncé les pressions exercées en interne pour minimiser les signaux inquiétants, les labos jugeant la balance bénéfices/risques en priorisant le retour sur investissement et le taux de profit plutôt que la santé des potentiel·le·s patient·e·s.

Renforcer la régulation

S'attaquer à la racine de ce problème nécessiterait pourtant une profonde refonte des processus d'homologation, de commercialisation et de surveillance des médicaments, encore trop dépendants des informations fournies par les entreprises pharmaceutiques. Il faudrait aussi repenser les modèles économiques prédateurs, orientés profit et chiffre d'affaires, en faveur d'incitations à promouvoir de réels progrès thérapeutiques au bénéfice de la santé publique. Une régulation extrêmement stricte de ce marché très particulier est nécessaire, face aux dérives de la grande pharma indécentement enrichie sur le dos de la douleur humaine.

Plusieurs actions ont été menées pour tenter de limiter la crise comme la restriction des prescriptions médicales, la distribution de naloxone (un antidote aux surdoses), la mise en place de salles d'injection supervisées, la décriminalisation de la possession de drogue. Cependant, ces mesures restent insuffisantes et le nombre d'overdoses a recommencé à monter. 107'000 overdoses aux opioïdes ont été dénombrées aux États-Unis en 2021.

En Suisse la consommation d'opioïdes augmente également. En 2020, la majorité des 142 décès dus à des overdoses était liée à des opioïdes.

Hervé Roquet



Stigmatisation et responsabilisation

La façon dont les drogues et leurs usagères-es sont dépeint·e-s et perçu·e-s influe sur les politiques, et réciproquement. La figure du « toxicomane irresponsable » a longtemps imprégné les représentations communes et l'action médicosociale. Si sous un vernis d'empowerment les discours et les approches changent, la stigmatisation demeure.

DOSSIER Faut-il le rappeler, l'usage de drogues est une réalité complexe. Ainsi, les individus s'engagent dans une multitude de pratiques, avec une variété de produits, de fréquences et de quantités, le tout dans des contextes sociaux extrêmement diversifiés.

Il convient de souligner que ce ne sont pas les drogues en elles-mêmes qui posent un problème et qui sont sujettes à interdiction, mais bien certains de leurs usages. Pour ne citer que cet exemple, se voir prescrire de la morphine à des fins thérapeutiques est légal, alors que s'en procurer au « coin de la rue » tout comme la consommer à usage récréatif ne l'est absolument pas.

La consommation de drogues n'est ainsi pas par nature un problème, elle le devient en heurtant le mode de fonctionnement de la société ou la morale conventionnelle collective. Plus que les figures stigmatisées elles-mêmes, qui sont elles aussi complexes, c'est le processus de stigmatisation et nos conceptions morales qui sont en premier lieu à déconstruire.

La figure du « toxicomane irresponsable »

Parmi toutes les représentations des usagères-ers des drogues, du « financier coké » à la « glandeuse » fumant du cannabis, celle du ou de la toxicomane complètement aliéné·e au produit, ayant perdu tout sens commun et toute volonté propre, demeure répandue. C'est *Requiem for a dream*, c'est aussi le personnage comique joué par Vincent Kucholl. Il est encore pour beaucoup inconcevable qu'un consommateur d'héroïne puisse travailler. Pourtant, les carrières des usa-

gères-ers des drogues, à savoir les différentes étapes de leur vie ne sont pas linéaires, pas plus qu'elles ne sont irréversibles. Les trajectoires sont faites de périodes de consommation plus ou moins intenses, de périodes de stabilisation comme de périodes d'abstinence.

La réalité empirique montre que beaucoup d'individus ne réitérent jamais une première expérience, mais surtout que contrairement aux croyances populaires, la majorité des usagères-ers des drogues s'en sortent. Différentes études sociologiques, appuyées par des recherches en épidémiologie, ont permis de mettre fin au stéréotype du « toxicomane addict à vie ».

L'usagère·er responsable

La figure de l'usagère·er irresponsable a longtemps imprégné l'action médicosociale. L'individu était considéré comme privé de sa liberté, sans pouvoir d'action. Dans le sillage de la guerre aux drogues et de la psychanalyse, le sevrage constituait l'outil type et l'abstinence était un prérequis pour accéder aux structures de soin.

La persistance des consommations en dépit des efforts de sevrage et de répression ont mis à mal cette représentation et ces méthodes. L'avènement de l'addictologie et des politiques de réduction des risques ont marqué un tournant néolibéral. Désormais, l'usagère·er est considéré·e comme un·e citoyen·ne compétent·e et capable de puiser dans son environnement les ressources de sa propre prise en charge. Dans cette optique, l'objectif de l'intervention sociale est de responsabiliser l'usagère·er. Sur le papier, cette perspective peut s'avérer



capacitante. Elle n'en demeure pas moins moralisante et individualisante. En reconnaissant l'usagère·er comme capable par nature, elle évacue tous les facteurs externes, en premier lieu sociaux, à sa réussite et ses échecs. Si l'individu est maître de son destin et donc seul responsable de sa trajectoire, il ne tient qu'à lui de se prendre en main, de faire preuve de bon vouloir, pour améliorer sa situation. Se montrer responsable est devenu une condition pour que l'intervention sociale puisse avoir lieu.

Pour les personnes qui ne possèdent pas les capacités à se mouvoir et à transformer leur situation, la responsabilisation peut s'avérer extrêmement stigmatisante. Elle ne peut être vécue que comme une faille personnelle. Cette stigmatisation est exacerbée par le fait qu'on n'a jamais autant compté sur l'intégration des normes sociales, et sur la condamnation morale du franchissement de celle-ci, pour réguler la pratique psychotrope. Il ne suffit pas de considérer l'individu comme responsable pour le rendre capable.

Léo Tinguely

L'usage des drogues en psychothérapie

DOSSIER Drogues : addiction ou soin ? Paracelse, médecin et naturaliste du XVI^e siècle, aurait répondu que « c'est la dose qui fait le poison ». Mais où est la limite ? Où se situe l'équilibre entre les coûts et les bénéfices ? La réponse à ces questions est également influencée par la conception sociale et politique que l'on a des drogues.

Prenons l'exemple des substances psychédéliques. Devenues illégales depuis les années 1980 d'abord aux États-Unis puis dans le reste des pays occidentaux, leur potentiel thérapeutique est enfin réexaminé depuis quelques décennies. En réalité, l'usage des psychédéliques à des fins thérapeutiques n'est pas totalement nouveau ; ils ont été utilisés pendant des millénaires dans les cultures du monde entier, comme la plante peyote utilisée par les Amérindiens dans la médecine populaire pour traiter des troubles et établir un contact avec le surnaturel.

Nous traversons une nouvelle ère de la psychopharmacologie. L'usage de substances psychédéliques en combinaison avec la psychothérapie est réévalué comme un ajout aux modèles de thérapie traditionnels, qui s'avèrent insuffisants. Pour un certain nombre de troubles, dont la dépression et le trouble

de stress post-traumatique (PTSD), les taux de cas chroniques et d'abandon sont élevés : seulement environ la moitié de ceux qui ont commencé une thérapie ont constaté une amélioration significative de leur qualité de vie et une rémission des symptômes. Contrairement aux antidépresseurs généralement prescrits, le potentiel des psychédéliques réside dans leur capacité à promouvoir des changements robustes et durables dans la plasticité neuronale des circuits cérébraux impliqués dans les troubles psychiatriques.

La MDMA et la psychothérapie

Le PTSD est une condition très handicapante, qui peut survenir à la suite de l'exposition à un ou plusieurs événements traumatiques, souvent accompagnée d'autres troubles tels que la dépression. Dans le cas du PTSD résistant au traitement, la psychothérapie assistée par la MDMA (molécule psychostimulante de la famille des amphétamines) donne des résultats prometteurs selon des études cliniques contrôlées randomisées. La MDMA présente des caractéristiques psychopharmacologiques spécifiques qui la rendent adaptée pour intervenir dans la complexité

et l'hétérogénéité du PTSD, en soutien à la psychothérapie centrée sur le trauma. En effet, cette substance psychoactive semble avoir le potentiel de catalyser le processus psychothérapeutique, plus précisément : en augmentant la capacité de traitement émotionnel et cognitif grâce à la réduction pharmacologique de la peur et de l'excitation ; en agissant sur les processus d'extinction de la peur et de consolidation de la mémoire ; en renforçant l'alliance thérapeutique entre le patient et le thérapeute et la motivation pour la thérapie grâce à l'augmentation de l'empathie émotionnelle, de l'autocompassion et du comportement social.

Malgré les résultats prometteurs obtenus jusqu'à présent, des recherches supplémentaires doivent être menées pour obtenir l'approbation et la commercialisation de la MDMA à des fins thérapeutiques. Il est important de distinguer son usage dans un cadre récréatif ou thérapeutique. La MDMA administrée dans le contexte de la psychothérapie assistée n'a pas un fort potentiel d'abus, il n'y a pas de preuve de neurotoxicité, et une psychoéducation sur l'utilisation de cette substance pourrait prévenir les abus. Cependant, la MDMA est encore socialement associée principalement aux *rave parties*, à l'intoxication et à l'abus.

Comme toute intervention en psychiatrie et en médecine, les thérapies assistées par les psychédéliques présentent des limites et des défis : elles ne fonctionnent pas pour tout le monde et ne sont pas toujours accessibles à ceux qui en ont besoin. En conclusion, je pense que l'accessibilité à la thérapie est une question qui devrait concerner la psychothérapie en général et qui nécessiterait d'être discutée de manière large et interdisciplinaire pour résoudre les problèmes sous-jacents.

Elisa Pedrina
BSc Psychologie



Femmes, mères et consommatrices de drogues : la triple peine

Jusqu'à récemment, l'usage des drogues était essentiellement perçu comme un problème typiquement masculin, tant dans la recherche académique que dans les politiques publiques ou les médias. Cette invisibilisation des réalités vécues par les femmes usagères de drogues a engendré une forte stigmatisation qui, aujourd'hui encore, les maintient à distance de l'offre d'accompagnement en cas d'addiction.

DOSSIER Si les femmes consomment historiquement moins de substances psychoactives que les hommes, les écarts tendent aujourd'hui à se resserrer. Selon les dernières données disponibles, 5,2% des hommes consommeraient de l'alcool de façon chronique et à risque contre 4,1% des femmes. La normalisation de l'usage des drogues, la précarité croissante et la détérioration de la santé mentale, principalement chez les jeunes femmes, participent à une augmentation de la consommation de substances chez les femmes : elles sont par exemple de plus grandes consommatrices chroniques de substances tranquillisantes ou anxiolytiques.

Pourtant, les femmes sont nettement sous-représentées dans les structures suisses d'accompagnement dans le domaine des addictions. En 2022, elles ne représentaient que 33% des admissions en raison d'une consommation excessive d'alcool et seulement 20% des admissions avec la cocaïne comme problème principal. Il semblerait donc que les femmes rencontrent de plus grandes difficultés dans l'accès aux prestations de soin, un problème d'ailleurs reconnu largement tant par les autorités que par les spécialistes des addictions.

Une stigmatisation historique

Traditionnellement, l'usage de drogues était perçu comme un problème masculin ; à leurs débuts, les recherches académiques et les politiques publiques concernaient essentiellement les usagers hommes. Il aura fallu

attendre les années 1970-80 et la crise du SIDA pour qu'apparaissent les premières études sur les usagères de drogues et que celles-ci entrent dans le champ des politiques publiques. L'apparition de cette problématique, en pleine crise sanitaire grave liée à l'épidémie du VIH et d'apparition des scènes ouvertes, se fera au prix d'une forte stigmatisation : par leurs comportements sexuels, la prostitution et la mise au monde de *crack babies*, les femmes consommatrices sont perçues comme des vecteurs de maladie et des mères indignes.

Si le patriarcat permet aux hommes une certaine prise de risque et des comportements parfois autodestructeurs, les femmes qui sortent du rôle qui est socialement attendu d'elles sont particulièrement stigmatisées. De plus, la division sexuée du travail et la charge mentale autour du travail de care qui pèse sur les femmes les poussent à cacher leurs difficultés et à tenter de les gérer seules afin de pouvoir continuer de prendre soin de leurs proches, particulièrement de leurs enfants. En conséquence, les usagères d'alcool et de drogues se sont murées dans le silence et restent aujourd'hui particulièrement peu visibles.

Une lente prise de conscience suisse

En Suisse, l'idée que les femmes puissent boire ou consommer des drogues suscitera très longtemps le malaise. Ce n'est qu'en 1995 que l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) publie la première recherche suisse qui dresse l'état des lieux

des connaissances sur l'usage de drogues chez les femmes. D'autres rapports de recherche et groupes de réflexion suivront, qui permettront d'identifier les différents freins à l'accessibilité des usagères aux prestations : le mépris, l'humiliation que subissent les usagères les maintiennent dans la clandestinité ; dans leur parcours de vie, les usagères font face à des situations de violence, de précarité et de mise à l'écart généralement plus importantes que les usagers hommes ; la maternité, qui pour les femmes peut être vécue comme un levier de reconstruction d'un projet de vie et d'estime de soi, est un point de conflit crucial avec les institutions. Aujourd'hui encore, certaines femmes vont préférer accoucher seules plutôt que de prendre le risque d'aller à l'hôpital et de se voir retirer aussitôt leur enfant.

La politique des quatre piliers misogyne ?

Cette lente prise de conscience de l'existence d'une problématique d'addictions chez les femmes est survenue en Suisse après la création de sa politique moderne des drogues : la politique des quatre piliers. Si ce modèle est formellement accepté par la population en 2008, la politique des quatre piliers, dont celui de la réduction des risques, est appliquée par les autorités et les professionnels dès les années 1980 en Suisse alémanique – et début 2000 en Suisse romande. Les politiques, la plupart des institutions et les schémas de soin avaient donc déjà été pensés, sans les femmes. Aujourd'hui, nous avons besoin d'investir dans la recherche et dans des politiques ciblées pour pouvoir corriger le tir et résoudre une problématique reproductrice d'inégalités sociales auprès d'un public particulièrement vulnérable.

*Camille Robert
Co-sécretaire générale du
Groupement Romand d'études
des addictions (GREAA)*

Future régulation du cannabis en Suisse et modèles économiques

La légalisation du cannabis en Suisse est un processus bien engagé, malgré les forces conservatrices qui s'élèveront certainement contre cette avancée. Parmi les spécialistes du domaine, la question centrale n'est donc aujourd'hui plus de savoir s'il est judicieux ou non de légaliser le cannabis, mais plutôt de réfléchir à comment le faire au mieux pour favoriser la diminution des consommations problématiques et des dommages liés.

DOSSIER Le cannabis est la substance illégale la plus répandue dans le monde. Selon, l'observatoire européen des drogues et des toxicomanies, en Europe, environ 48 millions d'hommes et 31 millions de femmes déclarent en avoir déjà fait usage. En Suisse, plus de 220'000 personnes en ont consommé durant les douze derniers mois, dont la grande majorité sans difficulté. Il n'est toutefois pas à prendre à la légère puisque sa consommation peut provoquer des problèmes bien réels pour une partie de la population et il est nécessaire de prendre en compte les besoins des usagers et usagères qui ont une consommation problématique.

Le cadre prohibitionniste actuel empêche de déployer tout le potentiel d'approches efficaces d'aide, de prévention et de réduction des risques auprès des personnes en faisant un usage problématique. Il ne permet en aucun cas de réduire significativement sa consommation au sein des populations auprès desquelles il pose le plus de problèmes. En 2022, une enquête auprès des écoliers-ères montrait par exemple qu'environ un-e élève de 15 ans sur dix avait déjà consommé du cannabis durant le dernier mois (enquête HBSC). De plus, il permet aux mafias un enrichissement sans précédent (le profit annuel du marché mondial du cannabis est estimé entre 180 et 280 milliards de dollars) échappant à la taxation, alors que des dépenses considérables sont engagées dans la politique de criminalisation et de mise en place de mesures répressives. Enfin, l'interdiction

actuelle restreint les libertés d'une large part de la population qui en fait un usage raisonné.

Un processus international

Face à cette répression inefficace et liberticide, de plus en plus de pays proposent une dépénalisation ou une légalisation du cannabis : les États américains dès 2012 avec le Colorado (suivi aujourd'hui par plus d'une vingtaine d'États); l'Uruguay en 2013; le Canada en 2018, où le Québec a mis en place un modèle de distribution encadrée aujourd'hui reconnu; en Europe enfin où le parlement allemand vient de donner son feu vert pour une distribution légale du cannabis dès le 1^{er} avril 2024 via des associations appelées « *Cannabis Social Clubs* ».

En Suisse, la question est discutée depuis de nombreuses années et l'option d'une réglementation légale est aujourd'hui soutenue par une majorité du spectre politique. En 2019, l'Assemblée fédérale a voté l'autorisation d'essais-pilotes permettant la distribution récréative de cannabis dans un cadre contrôlé. Parallèlement, les commissions de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS) des deux chambres fédérales ont donné suite en 2021 à une initiative parlementaire de l'agriculteur bernois du Centre Hans Siegenthaler souhaitant réguler ce marché. Une sous-commission de la CSSS du Conseil national rédige actuellement un projet d'acte qui pourrait être proposé au Parlement dans les prochains mois.

Travailler sur la régulation de substances illégales comme le cannabis offre l'opportunité de construire un système économique sans *a priori*. Il permet de décider collectivement de la place que la société souhaite donner à cette substance, de la manière dont elle est produite et distribuée, avant de l'abandonner mécaniquement « au marché » ou à de grandes entreprises, qui se concentrent (à juste titre puisque c'est leur raison d'être) sur la maximisation du profit et non sur la liberté et la santé des usagères-ers. Il est donc important de non seulement légaliser le cannabis, mais surtout d'en réguler sa production (locale), sa distribution (interdiction de la publicité, limitation des points de vente, etc.) et sa consommation (limitation de l'âge, promotion de modes de consommation à moindre risque comme le vapotage, etc.).

Quel modèle de régulation ?

Trois modèles principaux se distinguent dans la régulation. La voie du marché commercial et peu régulé – comme observé en Suisse pour les marchés du tabac ou de l'alcool, ainsi qu'au Colorado pour le cannabis. Ce système est critiqué par les spécialistes puisqu'il favorise l'émergence de grands conglomerats économiques dont les intérêts sont orientés vers le profit et non le bien-être et la santé des personnes consommant du cannabis : pour augmenter ses marges, il faut augmenter ses ventes et donc la consommation. Un projet bâlois est d'ailleurs actuellement controversé : l'entreprise

berlinoise Sanity — qui compte la société de tabac British American Tobacco parmi ses investisseurs — a été autorisée à effectuer un test pilote de vente de cannabis, permettant au géant berlinois de s'implanter dans un futur marché suisse du cannabis légal, au détriment d'une production locale où les recettes bénéficieraient à des productrices-eurs suisses et permettraient de financer la prévention et l'aide aux personnes en ayant besoin.

Le second modèle est celui d'une distribution encadrée, comme au Québec, où la production peut être privée, mais où la distribution reste contrôlée par les collectivités publiques afin de limiter la promotion de la consommation, garantir la qualité des produits et fournir des conseils dans des magasins spécialisés axés sur la réduction des risques. Ce modèle est soutenu par des observations et des données scientifiques, montrant des résultats positifs. Les retours du modèle québécois sont en ce sens prometteurs : depuis la légalisation, les ventes du marché illégal diminuent face à la qualité des produits et la diversité des produits proposés au même prix dans les magasins

de la Société québécoise du cannabis. Quant à la consommation, si elle augmente légèrement au sein de la population générale, elle diminue auprès des catégories 15-17 ans et légèrement auprès des 18-20 ans, soit les groupes cibles au sein desquels le cannabis est le particulièrement dangereux.

Le modèle d'auto-provisionnement individuel ou collectif est enfin la manière de réguler la plus détachée des schémas classiques d'échanges monétarisés que nous connaissons. Il permet la culture individuelle ou en groupe, comme observé en Uruguay, en Allemagne ou dans une partie du projet pilote zurichois. En parallèle d'une production individuelle encadrée (nombre limité de plantes par exemple), la production peut être assurée par des associations dont les membres décident collectivement et démocratiquement des orientations. Souvent connue sous le nom de « *cannabis social clubs* », cette approche associative vise à encadrer la production et la consommation dans son contexte social pour en réduire les risques. Toutefois, les données sur l'impact de ce modèle restent limitées. De plus, une réglementation stricte de

la marge de manœuvre des associations est nécessaire pour éviter les abus, comme cela s'est produit à Barcelone où les mafias ont finalement pris le contrôle des clubs.

Au-delà des considérations économiques et de santé publique, il faut enfin rappeler le respect du principe fondamental de la liberté des citoyen-ne-s. Au nom de quoi pourrions-nous consommer de l'alcool et non du cannabis, alors qu'il est aujourd'hui prouvé que ce premier est considérablement plus dommageable que le second ? Il est dans tous les cas plus judicieux d'adopter une approche historique et pragmatique, selon laquelle l'humain a toujours consommé la substance de son choix pour de multiples raisons, malgré les interdictions. La légalisation ouvre au contraire une porte vers la non-stigmatisation des usagères-ers et permet qu'une éventuelle consommation se fasse de la meilleure des manières, en réduisant les risques.

Maxime Mellina
Responsable thématique
cannabis du Groupement
Romand d'études des addictions
(GREAA)



Conclusion

Généraliser la dépénalisation

DOSSIER La politique des drogues en Suisse est souvent présentée comme un modèle de pragmatisme et d'innovation, basé sur le principe des quatre piliers : prévention, thérapie, réduction des risques et réglementation. Cette politique a permis de réduire les dommages sanitaires et sociaux liés à la consommation de drogues, notamment en matière de VIH, d'overdoses et de marginalisation. Nous saluons cette politique, mais il ne faut s'y arrêter. Elle reste perfectible. Par exemple en prenant mieux en compte les besoins spécifiques des différents groupes de consommateurs. Les jeunes, les personnes LGBTQIA+ ou les migrant·e·s sont souvent exposé·e·s différemment aux risques liés à la consommation de drogues. Une politique inclusive des drogues doit mieux prendre cela en compte.

Il est temps d'avancer étape par étape vers la dépénalisation de l'usage de toutes les drogues, y compris les drogues dites « dures », et à reconnaître la liberté des individus de consommer des substances psychoactives sans être considéré·e·s comme des criminel·le·s ou des malades. Il s'agit de respecter les droits hu-

ains, mais aussi de favoriser l'accès aux soins, aux traitements et aux services de réduction des risques, qui doivent être adaptés aux réalités et aux demandes des usagères·ers. Il s'agit également de mettre l'accent sur la prévention, l'éducation et l'information, plutôt que sur la répression et la stigmatisation.

Parmi les mesures concrètes à mettre en œuvre, nous soutenons le développement du *drug checking*, qui permet aux consommateur·rice·s de connaître la composition et la qualité des produits qu'elles·ils consomment, et de recevoir des conseils personnalisés. Nous soutenons également la légalisation du cannabis, qui permettrait de contrôler le marché, de garantir la traçabilité et la sécurité du produit, de générer des revenus fiscaux et de réduire l'influence des réseaux criminels. Nous plaçons pour une réglementation du cannabis qui soit respectueuse de la santé publique, de l'environnement et de l'économie locale, et qui évite les pièges des modèles commerciaux et lucratifs.

Enfin, nous appelons à une réduction des publicités pour les cigarettes et l'alcool, qui sont les drogues légales les

plus nocives (et les plus lucratives) si l'on prend comme indicateurs les milliers de décès chaque année en Suisse dus au tabac et à l'alcool. Nous dénonçons l'hypocrisie et l'incohérence des politiques qui tolèrent et encouragent la consommation de ces substances, tout en criminalisant et diabolisant celles qui sont illégales. Nous revendiquons une approche globale et cohérente des addictions, qui prenne en compte les facteurs sociaux, économiques et psychologiques qui influencent les comportements, et qui propose des alternatives et des soutiens aux personnes qui souhaitent réduire ou arrêter leur consommation.

La question des drogues n'est pas seulement une question de santé, mais aussi une question de justice, de liberté et de solidarité. La gauche doit continuer à s'engager pour une politique des drogues progressiste, qui place les usagères·ers au centre, et qui vise à réduire les inégalités, les violences et les souffrances liées aux drogues. C'est un enjeu de société majeur, qui concerne toutes et tous, et qui mérite un débat ouvert et éclairé.

La rédaction



Pour aller plus loin...

Sur les dossier

Ali Laïdi, *Histoire mondiale de la guerre économique*, Paris, Perrin, 2016.

Olivier Maguet, Dominique Dumand, « Histoire de la constitution d'une norme anti-drogue internationale », *Multitudes*, n° 44, p. 60-63, 2011.

Xavier Paulès, *L'Opium. Une passion chinoise (1750-1950)*, Paris, Payot, 2011.

Denis Richard, Jean-Louis Senon, et Bernard Kouchner, *Dictionnaire des drogues, des toxicomanies et des dépendances*, Paris, Larousse, 2009.

Marina Delgrande Jordan, Nora Balsiger et Valentine Schmidhauser *La consommation de substances psychoactives des 11 à 15 ans en Suisse - Situation en 2022 et évolution dans le temps - Résultats de l'étude Health Behaviour in School-aged Children (HBSC)*. Rapport de recherche No 149, Lausanne, Addiction Suisse, 2023.

On trouvera de nombreuses références supplémentaires sur le site web du GREA: www.grea.ch.

Culture

Réouverture du Capitole

Le cinéma Capitole, rénové et muni désormais de deux salles, vient de rouvrir ses portes. Il devient l'unique lieu à Lausanne où la Cinémathèque suisse effectuera des projections et organisera des événements. Le riche héritage culturel et historique de la collection de cette fondation de droit privé poursuit ainsi son œuvre de transmission dans un écrin lui-même porteur d'histoire du cinéma depuis sa construction en 1928.

Ce renouvellement est l'occasion de rappeler le rôle indispensable de la Cinémathèque suisse depuis plus de 75 ans par l'archivage, la conservation, la recherche, la préservation et la mise en valeur de la mémoire véhiculée par les films. La médiathèque prévue au Capitole, qui permettra au public

de visionner des archives de la fondation, constitue, dans cette perspective, un apport réjouissant à cette mission de service public. Relevons, à ce sujet, que si la Cinémathèque bénéficie d'un financement de la Confédération et du canton, ceci ne suffit pas à assurer son existence. La rénovation du Capitole a ainsi été assumée principalement par la Ville de Lausanne.

De façon générale, la Cinémathèque doit aussi avoir recours à des financements ou dons privés (mécénats, membres soutien, autres fondations, etc.). Ceci met en évidence une politique de financement pingre du cinéma — et plus généralement de la culture — par la Confédération. Les difficultés et la nécessité constante de se battre pour décrocher des

financements vont de pair avec les enjeux de contenus et de diffusion qui se posent à la Cinémathèque par l'évolution de l'industrie cinématographique, des supports (de la pellicule au numérique) et des représentations des contextes politiques et sociaux.

Ainsi la Cinémathèque pourrait s'atteler davantage à rendre encore plus visible le travail des minorités, celui des réalisatrices, des actrices, des personnes racisées en acquérant « leurs » films en projetant leur travail, en les invitant à s'exprimer à ce sujet. Le choix de rouvrir les portes du Capitole avec une rétrospective du cinéma engagé de Spike Lee permet d'espérer que ce chemin sera poursuivi.

Cora Antonioli

Livre

Connaissez-vous Kollontai ?

De Kollontai on ne retient généralement que quelques faits rapides : première ambassadrice de l'histoire, première femme ministre également (elle est « commissaire du peuple à l'assistance publique ») en URSS en 1917, éventuellement, si l'on est plus au fait des débats des premières années du pouvoir bolchévique, l'assez lamentable « théorie du verre d'eau » de Lénine. Inquiet des ravages que l'amour libre pourrait avoir sur les jeunes femmes du prolétariat, le dirigeant bolchévique semblait en effet tenir aux bienfaits de la monogamie (pour les autres, pas pour lui, évidemment). C'est précisément de cette anecdote que partent Olga Bronnikova et Matthieu Renault pour ouvrir leur livre sur le parcours et la pensée d'Alexandra Kollontai.

Si les réflexions de Lénine sur l'amour et la famille n'ont plus aucun intérêt aujourd'hui, celles de Kollontai sont encore bien vivantes et méritent qu'on s'y arrête. Le livre de Bronnikova et Renault y invite en explorant tous les aspects. Cette « biographie d'une pensée » se concentre sur la période allant de 1905 à 1923, avant que Kollontai ne soit contrainte à l'exil à cause de son engagement auprès de l'opposition de gauche.

Kollontai a non seulement proposé l'une des synthèses les plus stimulantes entre marxisme et féminisme (même si elle dénonçait celles qui revendiquaient ce terme, alors assimilées à des bourgeoises hostiles au communisme), mais a également réfléchi à ce que pourraient être des relations amoureuses véritable-

ment égalitaires, pavant la voie à de nombreuses réflexions ultérieures. Il faut toutefois remarquer que la figure de Kollontai est étrangement oubliée des féministes. On ne trouve par exemple pas une seule référence à elle dans *Le deuxième sexe*, mais Monique Wittig, mieux inspirée comme souvent, clôt *Les Guérillères* sur la mention d'une mystérieuse Alexandra Ollontai !

Il reste à espérer que ce livre conduira à de nouvelles publications et traductions des textes de Kollontai, qui restent parfois un peu difficiles d'accès en français.

Antoine Chollet

À lire : Olga Bronnikova, Matthieu Renault, *Kollontai, défaire la famille, refaire l'amour*, Paris, La Fabrique, 2024.

Publication

Redécouvrir la révolution des Œillets

En prévision du cinquantenaire de la révolution des Œillets du 25 avril 1974, l'historien franco-portugais Victor Pereira a récemment publié un très bel ouvrage revenant sur les événements ayant conduit à la fin de l'Estado Novo. Alors que les dernières élections ont vu l'extrême droite fortement progresser, C'est le peuple qui commande revient avec brio sur le soulèvement à l'origine du retour de la démocratie au Portugal.

Face à l'impasse que représentent les guerres coloniales menées en Afrique par le pays, de jeunes capitaines structurent peu à peu le Mouvement des Forces armées (MFA). Le principal désir de ces officiers est d'instaurer un régime démocratique devant ramener la paix. Le 25 avril 1974, le MFA ordonne à la population de se barricader chez elle et initie un pronunciamiento. Bravant ces consignes, le peuple portugais prend possession de la rue, encourage et appuie les militaires et s'assure que les caciques du régime ne puissent prendre la fuite. *L'Estado Novo* s'effondre comme un château de cartes. Le coup d'État se transforme spontanément en révolution.

Une journée pleine de tensions

Si les qualificatifs de non violent et de pacifique sont utilisés la plupart du temps utilisés pour décrire la révolution des Œillets, Victor Pereira relativise grandement cette association. Premièrement, le sang a bel et bien coulé le 25 avril 1974. À Lisbonne, la PIDE (la police politique) abat quatre manifestants et en blesse

des dizaines d'autres. Un agent de la police politique en fuite est également tué par des militaires. Deuxièmement, cette journée est scandée d'intenses frictions, qui auraient pu déboucher sur de véritables carnages. À plusieurs endroits du pays, des prisons ou des postes de la PIDE sont assiégés par la population. Des salves de fusils sont également tirées par des militaires contre le commandement central de la gendarmerie dans lequel Marcelo Caetano — l'homme ayant succédé à António Salazar à la tête du régime — s'est réfugié.

Une révolution démocratique et socialiste

Si le fait que la révolution des Œillets ait conduit à la démocratisation, à l'intégration européenne et à la décolonisation du Portugal est souvent mentionné, le caractère profondément social de l'événement l'est beaucoup moins. Dès le départ, le MFA justifie dans son programme politique le coup de force qu'il

mène notamment par sa volonté de mettre en œuvre une « stratégie antimonopoliste » — une façon alors à la mode dans les années 1970 de fondamentalement remettre en cause le capitalisme. Dès le début de l'insurrection, les idées socialisantes des putschistes rencontrent les attentes de larges franges de la population. D'immenses grèves, d'innombrables occupations d'usines, de logements et de terres accompagnent rapidement le coup d'État. Le gouvernement provisoire issu du 25 avril met d'ailleurs en œuvre une réforme agraire et nationalise de nombreux secteurs de l'économie. Clôturant le processus révolutionnaire, la Constitution portugaise de 1976 parle même dans son préambule « d'ouvrir la voie vers une société socialiste ».

Joakim Martins

Victor Pereira viendra donner une conférence à Lausanne le 15 mai (plus d'informations en page 24).

À lire : Victor Pereira, *C'est le peuple qui commande. La révolution des Œillets 1974-1976*, Bordeaux, Les Éditions du Détour, 2023.



Edwy Plenel, une vie d'enquêtes

Mediapart, 2024
Une série Podcast
10 épisodes



Mediapart vient de publier une passionnante série de dix podcasts consacrée au parcours d'Edwy Plenel, qui quitte la présidence du journal en ligne après quatorze ans à sa tête. À travers les récits de dix enquêtes mythiques, qu'il a écrites ou supervisées, au *Monde* puis à *Mediapart*, on découvre la personnalité et la vision du journaliste qui incarne depuis quarante ans le journalisme d'investigation.

De l'affaire des Irlandais de Vincennes au massacre de la grotte d'Ouvéa en Nouvelle-Calédonie, en passant par l'affaire Benalla et l'explosion du «*Rainbow Warrior*» (le bateau de Greenpeace) par les services secrets français, cette série de podcast nous plonge dans les secrets de fabrication du journalisme d'investigation d'Edwy Plenel et des grandes affaires qu'il a révélées.

On y apprend comment le journalisme peut encore constituer un contre-pouvoir, face aux mensonges d'État, aux dérives autoritaires, aux intérêts privés, aux violences policières, aux discriminations, aux injustices sociales. On y découvre aussi les limites et les erreurs du métier, les critiques et les attaques subies, les leçons tirées et les principes défendus.

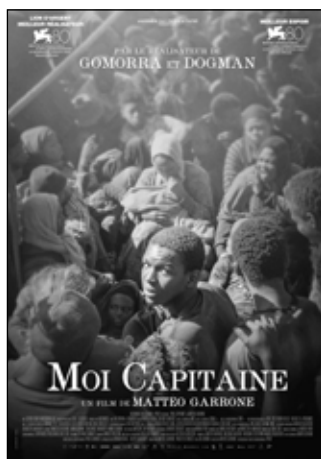
Cette série de podcasts est un hommage vibrant à Edwy Plenel, qui a su faire de *Mediapart* un média indépendant, participatif et engagé, et qui a contribué à révéler de nombreux scandales politiques. C'est aussi une invitation à poursuivre le combat pour un journalisme libre, critique, et à même de constituer un véritable contre-pouvoir.

À écouter sans modération ! *HR*

Moi, Capitaine

Matteo Garrone
Archimede, Rai Cinema, Pathé, 2023
121 minutes

Moi, Capitaine montre les difficultés de l'émigration à travers l'union d'une conscience et d'une réalité socio-historique. En choisissant un récit qui peine à s'ancrer dans la réalité (dépourvu de toute analyse politique), mais qui ne verse pas davantage dans la fantaisie, le spectateur est témoin d'une odyssée moderne de deux jeunes Sénégalais vers le rêve européen, de Dakar jusqu'à la mer Méditerranée. Le voyage est raconté d'une manière très subjective, insistant sur la dimension collective de la migration. Il prend parfois une dimension onirique qui cherche à montrer le désespoir qui affecte



quotidiennement des millions des vies en quête de liberté.

Les thèmes abordés sont nombreux : les drames non résolus qui jalonnent un parcours marqué par la cruauté humaine, l'adhésion à un idéal socioculturel occidental qui persiste et qui se révélera par moments impitoyable.

Garrone façonne et cimente une histoire qui fonctionne comme un témoignage brutal de notre propre histoire. Mais même si le récit conçu par le réalisateur peut laisser un goût amer dans la bouche au moment du générique de fin, ce qui reste, ce sont les drames irrésolus des parcours de migration qui martyrisent celles et ceux qui ont fait le choix de partir et qui, afin de pouvoir retrouver la vie, sont prêt·e·s à rencontrer la mort. *Nina Altoni*

Le syndicalisme est politique

Karel Yon (dir.)
Paris, La Dispute, 2023
175 pages

Ce petit livre est directement issu des réflexions que le mouvement contre la réforme des retraites du printemps 2023 a fait surgir au sein des syndicats en France. Après des décennies de repli et d'affaiblissement, on avait en effet vu les syndicats reprendre une place centrale sur le terrain politique et conduire le combat contre le gouvernement, soutenus par une majorité très large de la population.

L'argument du livre est que le syndicalisme ne peut se contenter de luttes défensives partielles des conditions de travail, car il engage une vision globale, non seulement du travail, mais de la société tout entière. C'est cela qui est entendu par « politique » par les autrices-eurs.

Ils et elles rappellent cette vérité que défendre de meilleures conditions de travail, y compris très localisées, engage nécessairement une critique de l'ensemble du fonctionnement économique.

Si les syndicats sont politiques, ils ne se tiennent pas à l'écart des problèmes du reste de la société, car ils sont également un lieu de travail. Un chapitre traite donc des violences sexistes à l'intérieur des organisations syndicales, et de la manière de les traiter.

Enfin, les questions posées par la transition écologique affectent aussi les syndicats, notamment dans les secteurs particulièrement polluants, et constituent autant de nouveaux défis qui vont accompagner les luttes de ces prochaines décennies.

Ce livre rappelle de façon très convaincante que si les syndicats sont bien sûr utiles pour leurs membres, ils le sont aussi pour l'ensemble de la société. *AC*



L'héritage glorieux de Lénine

En manifestation, il fallait montrer une grande persévérance pour parvenir à décliner les intempestifs démarchages de jeunes marxistes de l'Étincelle et de son journal homonyme pour le moins rébarbatif. Ce problème va bientôt se métamorphoser sous une forme qui ne lui est pas forcément préférable puisque l'Étincelle — se voulant incendie — a adopté un nouveau nom et une nouvelle stratégie débouchant sur la création d'un nouveau parti. Grâce à leur sens aigu des symboles, les militant·e·s tout feu tout flamme de l'Étincelle ont fondé le Parti communiste révolutionnaire deux semaines seulement après leurs commémorations flamboyantes des cent ans de la mort de Lénine. L'efficacité du centralisme démocratique ne fait pas de doute pour feu l'Étincelle, puisque le parti suit verticalement les décisions stratégiques prises à Londres par la tendance marxiste internationale (TMI) et reprend chaque mot de son grand timonier Alan Woods.

Parce que le marxisme est déjà pour cette tendance « l'idée la plus moderne au monde », à quoi bon vouloir intégrer dans son corpus théorique autre chose que quelques références cen-

tenaires ? C'est du moins le raisonnement assez farfelu des tenant·e·s de cette ligne particulièrement orthodoxe du marxisme trotskyste-léniniste.

Les mots sont lourds, et cela ne rassure pas car pour ces glorieux léninistes, la révolution communiste est pour demain. Mais leur analyse politique réchauffe celle d'hier : la montée en force de l'extrême droite dans le monde ne représenterait pas une menace fasciste, et l'agression russe en Ukraine ne serait qu'une émanation de conflits inter-impérialistes. Si tant est que cette révolution ne peut voir le jour qu'à la condition d'une analyse scientifique de la réalité matérielle, celle-ci mériterait pour le moins d'être juste.

Mais rassurez-vous, le parti communiste révolutionnaire n'a « absolument rien en commun avec les groupuscules ultra-gauchistes et sectaires qui se pavanent comme des paons ridicules en marge du mouvement ouvrier ». Si la centrale de Londres le dit c'est que ça doit être vrai !

La rédaction

Agenda

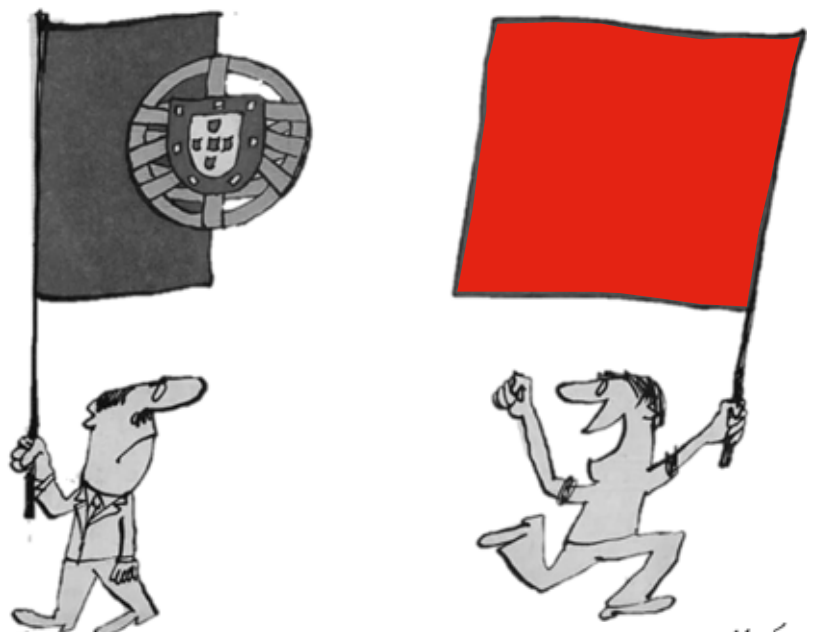
Portugal 1974-1976 : une révolution oubliée ?

Pages de gauche vous invite à la conférence de Victor Pereira organisée par le Cercle Rosa Luxemburg le mercredi 15 mai 2024.

20h00

Maison du Peuple
de Lausanne
(place Chauderon 5)

Salle Jean Villars-Gilles



P.P.

CH-1002 Lausanne

POSTE CH SA